

Au revoir les primaires bonjour le 1^{er} degré du secondaire !

Prêt à entrer dans la cour des grands ? A 12 ans environ, tu te prépares à quitter l'enseignement primaire pour un autre : le premier degré de l'enseignement secondaire. Comment ça marche ? Quelles sont les possibilités d'y accéder ? Avec ou sans C.E.B, on t'explique pas à pas le fonctionnement de cette transition.



Le C.E.B,
c'est quoi ?

A la fin de ta 6^e primaire, tu dois passer une épreuve en mathématique, en français et en éveil. Cet examen est commun à toutes les classes de 6^e primaire. Si tu réussis cette épreuve, tu obtiens ce qu'on appelle ton **C.E.B** : le **Certificat d'Etudes de Base**. Ce certificat est ton **passport pour entrer dans le premier degré commun de l'enseignement secondaire** (= 1^{ère} et 2^e années communes du secondaire).

Degré commun ou degré différencié ?

Le premier degré de l'enseignement secondaire s'organise en **2 parcours différents** : le degré commun et le degré différencié.

- Tu as obtenu ton C.E.B = tu entreras en 1^{ère} année commune.
- Tu n'as pas obtenu ton C.E.B = tu entreras en 1^{ère} année différenciée.

La 1^{ère} et 2^e année différenciée vont te permettre d'acquérir les compétences qui n'ont pas été assimilées en 6^{ème} primaire. A la fin de chacune de ces 2 années différenciées, tu dois à nouveau passer une épreuve pour obtenir ton C.E.B. Cette fois, si tu l'obtiens, tu peux rejoindre le degré commun.

Bon à savoir : Tu as 12 ans au 31 décembre et tu as fréquenté une 6^e primaire ? Si tes parents et le conseil d'admission sont d'accord, tu peux t'inscrire en 1^{ère} année commune avant le 15 novembre sans avoir le C.E.B.

Année complémentaire :

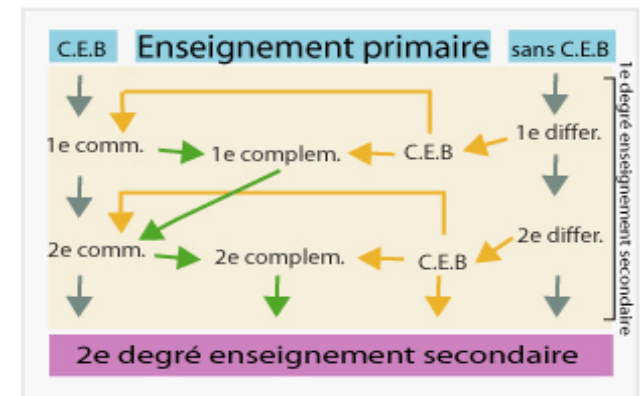
je ne double pas !

Tu ne peux pas doubler une année que tu sois en **degré commun ou différencié**. Lorsque tu n'as pas réussi, tu dois effectuer une année complémentaire avant de passer dans l'année suivante. Attention, l'année complémentaire n'est pas un redoublement ! Garde toujours à l'esprit que **tu as 3 ans pour parcourir le premier degré de l'enseignement secondaire**.

Après 3 ans, tu dois faire une année spécifique de différenciation et d'orientation appelée **3^e S-DO**. Tes difficultés et tes besoins seront pris en compte via la réalisation d'un projet personnel de poursuite de tes études.

Bon à savoir : Tu peux passer d'une année complémentaire vers une 2^e année commune ou d'une 2^e commune vers une année complémentaire avant le 15 janvier si tes parents sont d'accord.

On récapitule !



Plus d'info

Il te reste des questions sans réponse ? N'hésite pas à te rendre dans le Centre Infor Jeunes le plus proche de chez toi !

070 233 444
www.inforjeunes.be

